

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 8	Date de la convocation 28/03/2024
Numéro de délibération : 10-2024	

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ** Gérard, Maire.

Présents : - M. MARTINEZ Gérard - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents : - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : **Approbation du compte de gestion réalisé par le receveur municipal : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA CLAPE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

– statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, compris celles relatives à la journée complémentaire;

– statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

– statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est approuvé à l'**unanimité** par la présente assemblée.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
et publication ou notification du.....

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11
En Exercice : 11
Ayant pris part
à la délibération : 8

Date de la convocation
28/03/2024

Numéro de délibération : 11-2024

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents : - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Approbation du compte de gestion réalisé par le receveur municipal : BUDGET ANNEXE ENERGIES RENOUVELABLES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

– statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, compris celles relatives à la journée complémentaire;

– statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

– statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est approuvé à l'unanimité par la présente assemblée.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
et publication ou notification du.....

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11
En Exercice : 11
Ayant pris part
à la délibération : 8

Date de la convocation
28/03/2024

Numéro de délibération : 12-2024

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents : - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : **Approbation du compte de gestion réalisé par le receveur municipal : BUDGET ANNEXE VVF**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

– statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, compris celles relatives à la journée complémentaire;

– statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

– statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est approuvé à l'unanimité par la présente assemblée.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
et publication ou notification du.....

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 8	Date de la convocation 28/03/2024
Numéro de délibération : 13-2024	

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents : - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : **Approbation du compte de gestion réalisé par le receveur municipal : BUDGET ANNEXE AEP**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, compris celles relatives à la journée complémentaire;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est approuvé à l'unanimité par la présente assemblée.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
et publication ou notification du.....

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11
En Exercice : 11
Ayant pris part
à la délibération : 8

Date de la convocation
28/03/2024

Numéro de délibération : 14-2024

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents : - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : **Approbation du compte de gestion réalisé par le receveur municipal : BUDGET COMMUNAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

– statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, compris celles relatives à la journée complémentaire;

– statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

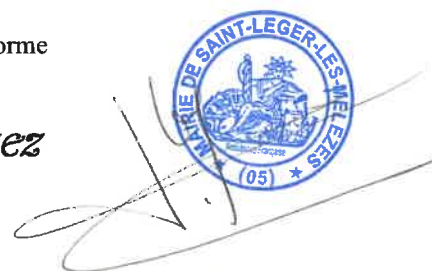
– statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est approuvé à l'unanimité par la présente assemblée.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
et publication ou notification du.....

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES	Date de la convocation
Afférents au Conseil Municipal : 11	28/03/2024
En Exercice : 11	
Ayant pris part	
à la délibération : 7	
Numéro de délibération : 15-2024	

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents : - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN) - M. MARTINEZ Gérald s'étant retiré de la séance

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Délibération portant adoption du Compte Administratif 2023 : BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Premier Adjoint indique qu'il convient d'approuver le vote du Compte Administratif 2023 du budget annexe ENERGIES RENOUVELABLES qui s'établit ainsi :

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE <small>(mandats et titres)</small>	Section d'exploitation	A	5 381,88	G	4 007,78	G-A -1 374,10
	Section d'investissement	B	2 500,00	H	5 340,50	H-B 2 840,50

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	1 661,83 <small>(si déficit)</small>	I	0,00 <small>(si excédent)</small>
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 <small>(si déficit)</small>	J	8 514,00 <small>(si excédent)</small>

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P=	9 543,71 <small>A+B+C+D</small>	Q=	17 862,28 <small>G+H+I+J</small>	Q-P 8 318,57

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	7 043,71	= G+I+K	4 007,78	-3 035,93
	Section d'investissement	= B+D+F	2 500,00	= H+J+L	13 854,50	11 354,50
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	9 543,71	= G+H+I+J+K+L	17 862,28	8 318,57

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte administratif du budget ENERGIES RENOUVELABLES 2023.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
 Pour copie certifiée conforme

Le Premier Adjoint
Jean-François MICHEL




Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
 et publication ou notification du.....

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

<p>NOMBRE DE MEMBRES Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 7</p>	<p>Date de la convocation 28/03/2024</p>
<p>Numéro de délibération : 16-2024</p>	

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents : - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN) - M. MARTINEZ Gérald s'étant retiré de la séance
Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Délibération portant adoption du Compte Administratif 2023 : BUDGET ANNEXE VVF

Monsieur le Premier Adjoint indique qu'il convient d'approuver le vote du Compte Administratif 2023 du budget annexe VVF qui s'établit ainsi :

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES	RECETTES		
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	22 384,48	G	52 650,66
	Section d'investissement	B	1 951 320,16	H	1 901 687,38
		*			-
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	622 368,84
			(si déficit)		(si excédent)
			(si déficit)		(si excédent)
		-			-
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	1 973 704,64	= G + H + I + J	2 576 706,88
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 258 000,00	L	1 280 900,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	1 258 000,00	= K + L	1 280 900,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	22 384,48	= G + I + K	52 650,66
	Section d'investissement	= B + D + F	3 209 320,16	= H + J + L	3 804 956,22
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	3 231 704,64	= G + H + I + J + K + L	3 857 606,88

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte administratif du budget VVF 2023.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Premier Adjoint
Jean-François MICHEL




Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
et publication ou notification du.....

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES	Date de la convocation
Afférents au Conseil Municipal : 11	28/03/2024
En Exercice : 11	
Ayant pris part	
à la délibération : 7	
Numéro de délibération : 17-2024	

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents : - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN) - M. MARTINEZ Gérald s'étant retiré de la séance

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Délibération portant adoption du Compte Administratif 2023 : BUDGET ANNEXE AEP

Monsieur le Premier Adjoint indique qu'il convient d'approuver le vote du Compte Administratif 2023 du budget annexe AEP qui s'établit ainsi :

		DEPENSES			RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	212 575,09	G	247 949,82	G-A	35 374,73
	Section d'investissement	B	309 686,54	H	206 573,31	H-B	-103 113,23

		C	0,00	I	152 532,39
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	(si déficit)	I	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	144 078,88
		D	(si déficit)	J	(si excédent)

		DEPENSES			RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P ^a A+B+C+D	522 261,63	Q ^a G+H+I+J	751 134,40	Q-P	228 872,77

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	526 160,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	526 160,00	= K+L	0,00

		DEPENSES			RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	212 575,09	= G+I+K	400 482,21	187 907,12
	Section d'investissement	= B+D+F	835 846,54	= H+J+L	350 652,19	-485 194,35
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 048 421,63	= G+H+I+J+K+L	751 134,40	-297 287,23

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte administratif du budget AEP 2023.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Premier Adjoint
Jean-François MICHEL




Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
et publication ou notification du.....

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES	Date de la convocation
Afférents au Conseil Municipal : 11	28/03/2024
En Exercice : 11	
Ayant pris part	
à la délibération : 7	
Numéro de délibération : 18-2024	

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wlodek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents : - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN) - M. MARTINEZ Gérald s'étant retiré de la séance

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Délibération portant adoption du Compte Administratif 2023 : BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Premier Adjoint indique qu'il convient d'approuver le vote du Compte Administratif 2023 du budget annexe COMMUNAL qui s'établit ainsi :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 037 944,26	G	1 218 587,19
	Section d'investissement	B	446 243,34	H	452 069,11
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	118 716,65 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	147 416,70 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		-		-	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A+B+C+D	1 631 604,30	= G+H+I+J	1 789 372,95
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	46 250,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	46 250,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 037 944,26	= G+I+K	1 337 303,84
	Section d'investissement	= B+D+F	639 910,04	= H+J+L	452 069,11
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 677 854,30	= G+H+I+J+K+L	1 789 372,95

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte administratif du budget COMMUNAL 2023.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
 Pour copie certifiée conforme

Le Premier Adjoint
Jean-François MICHEL




Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
 et publication ou notification du.....

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

<p>NOMBRE DE MEMBRES Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 7</p>	Date de la convocation 28/03/2024
Numéro de délibération : 19-2024	

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents : - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN) - M. MARTINEZ Gérald s'étant retiré de la séance

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Délibération portant adoption du Compte Administratif 2023 : BUDGET LOTISSEMENT LA CLAPE

Monsieur le Premier Adjoint indique qu'il convient d'approuver le vote du Compte Administratif 2023 du budget annexe LOTISSEMENT LA CLAPE qui s'établit ainsi :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	87 368,31	G	37 469,81
	Section d'investissement	B	0,00	H	87 368,31
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	79 462,02 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	87 368,31 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		A + B + C + D	174 736,62	G + H + I + J	204 300,14
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	87 368,31	= G + I + K	116 931,83
	Section d'investissement	= B + D + F	87 368,31	= H + J + L	87 368,31
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	174 736,62	= G + H + I + J + K + L	204 300,14

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte administratif du budget LOTISSEMENT LA CLAPE 2023.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
 Pour copie certifiée conforme

Le Premier Adjoint
 Jean-François MICHEL




Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
 et publication ou notification du.....

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES	Date de la convocation
Afférents au Conseil Municipal : 11	28/03/2024
En Exercice : 11	
Ayant pris part	
à la délibération : 8	
Numéro de délibération : 20-2024	

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents : - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET ENERGIES RENOVELABLES

- Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.
- Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0,00 €
- un déficit de fonctionnement de : -3 035,93 €

Décide à l'**unanimité** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-1 374,10 €
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	-1 661,83 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	-3 035,93 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	11 354,50 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0,00 €
Besoin de financement = e. + f.	0,00 €
AFFECTATION (2) = d.	-3 035,93 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0,00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	3 035,93 €

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
 Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
 et publication ou notification du.....

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 8	Date de la convocation 28/03/2024
Numéro de délibération : 21-2024	

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents : - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET ANNEXE VVF**

- Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.
- Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 30 266,18 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide à l'**unanimité** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	30 266,18 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	30 266,18 €
D Solde d'exécution d'investissement	572 736,06 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	22 900,00 €
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H 30 266,18 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	30 266,18 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
et publication ou notification du.....

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES	Date de la convocation
Afférents au Conseil Municipal : 11	28/03/2024
En Exercice : 11	
Ayant pris part	
à la délibération : 8	
Numéro de délibération : 22-2024	

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wlodek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents : - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET ANNEXE AEP

- Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.
- Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 187 907,12 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide à l'**unanimité** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	35 374,73 €
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	152 532,39 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	187 907,12 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	40 965,65 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-526 160,00 €
Besoin de financement = e. + f.	-485 194,35 €
AFFECTATION (2) = d.	187 907,12 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	187 907,12 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	0,00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
 Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
 et publication ou notification du.....

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 8	Date de la convocation 28/03/2024
Numéro de délibération : 23-2024	

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents : - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET COMMUNAL

- Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

- Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 329 106,35 €

- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	210 389,70 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	118 716,65 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	329 106,35 €
D Solde d'exécution d'investissement	-141 590,93 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	-46 250,00 €
Besoin de financement F	=D+E -187 840,93 €
AFFECTATION = C	=G+H 329 106,35 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	187 840,93 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	141 265,42 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
et publication ou notification du.....

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 8	Date de la convocation 28/03/2024
Numéro de délibération : 24-2024	

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents : - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Vote des taux d'imposition 2024

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2024.

En conséquence, **le Conseil Municipal, à l'unanimité** des membres présents :
DECIDE de fixer les taux d'imposition comme suit pour l'année 2024 :

	Taux de référence 2023	Taux 2024
Taxe foncière bâties (TFB)	53.30	53.30
Taxe foncière non bâties (TFNB)	172.72	172.72
Taxe d'habitation (TH)	20.85	20.85
CFE	32.47	32.47

(Coefficient de variation proportionnelle = 1.000000)

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
et publication ou notification du.....

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	264
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	0
d. Logements sociaux : exo de longue durée	0
Taxe foncière non bâtie	877
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	2 067
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	206
b. Base minimum	3 141
c. Locaux industriels	0
d. Autres allocations	26

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	13 260
b. Par la loi	
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	854
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	24 583
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	1 206 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	27 917
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	5 479
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	11 029
c. Coefficient correcteur	0,653551
d. Taux FB commune 2020	27,20
e. Taux FB département 2020	26,10

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024		Taux des EPCI de 2023		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)	
	national 11	départemental 12	de 2024 13	de 2023 14	de 2023 14	de 2023 14	de 2023 15	
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	55,25	138,13	8,32000	8,32000	129,81	129,81	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	111,36	278,40	36,27000	36,27000	242,13	242,13	
Taxe d'habitation (TH)	24,45	21,38	61,13	5,72000	5,72000	55,41	55,41	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	26,75	>>>	53,50	6,90000	6,90000	46,60	46,60	

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	10,75
b. Taux maximum de la majo	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :	
a. National	37,02
b. Communal	54,21
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	/////
b. Taux maximum de la majoration spéciale	/////
Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 100 342	53,30	129,81	1 143 000	609 219	53,30	609 219
Taxe foncière non bâties (TFNB)	6 064	172,72	242,13	6 300	10 881	172,72	10 881
Taxe d'habitation (TH)	1 201 469	20,85	55,41	1 206 000	251 451	20,85	251 451
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	222 228	32,47	46,60	224 200	72 798	32,47	72 798
			Total	944 349			
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence 2024 (col.4 x col.2 x col.3)	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	20,85	>>>	1 206 000		5,00	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	944 349	53,30	
Taxe foncière non bâties (TFNB)		944 349	172,72	
Taxe d'habitation (TH)		1 000 000	20,85	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)	944 349	32,47	

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
11 029	5 479	0	1 209	6 581	0	-12 842	- 211 063	- 199 607

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
944 349		- 199 607		744 742

A 05007 GAP CEDEX

Le 07 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
RENAUD ROUSSELLE
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le

Le 05.03.24

Pour la Préfecture,



Pour la Commune

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 8	Date de la convocation 28/03/2024
Numéro de délibération : 25-2024	

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents : - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Délibération approuvant le budget primitif 2024 : Budget ENERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'approuver le budget primitif 2024 du budget annexe ENERGIES RENOUVELABLES qui s'établit ainsi :

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 224,07	6 260,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) align="right">3 035,53	(si excédent) align="right">0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		6 260,00	6 260,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	60 000,00	48 645,50
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) align="right">0,00	(si solde positif) align="right">11 354,50
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		60 000,00	60 000,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		66 260,00	66 260,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le vote du budget ENERGIES RENOUVELABLES 2024.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
et publication ou notification du.....

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 8	Date de la convocation 28/03/2024
Numéro de délibération : 26-2024	

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents : - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Délibération approuvant le budget primitif 2024 : Budget ANNEXE VVF

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'approuver le budget primitif 2024 du budget annexe VVF qui s'établit ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	-43 496,84	-639 132,90
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 258 000,00	1 280 900,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 572 736,06
=		=	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 214 503,16	1 214 503,16
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	82 916,18	52 650,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 30 266,18
=		=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	82 916,18	82 916,18
TOTAL DU BUDGET (4)		1 297 419,34	1 297 419,34

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le vote du budget annexe VVF 2024.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
et publication ou notification du.....

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

<p>NOMBRE DE MEMBRES Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 8</p>	Date de la convocation 28/03/2024
Numéro de délibération : 27-2024	

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents : - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Délibération approuvant le budget primitif 2024 : Budget ANNEXE AEP

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'approuver le budget primitif 2024 du budget annexe AEP qui s'établit ainsi :

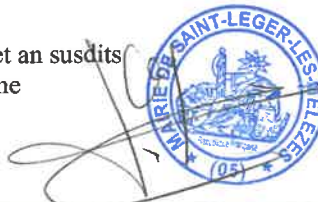
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	258 200,00	258 200,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		258 200,00	258 200,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	204 661,58	689 855,93
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	526 160,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 40 965,65
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		730 821,58	730 821,58
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		989 021,58	989 021,58

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le vote du budget annexe AEP 2024.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
 Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
 et publication ou notification du.....

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES**

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 8	Date de la convocation 28/03/2024
Numéro de délibération : 28-2024	

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents : - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Délibération approuvant le budget primitif 2024 : Budget COMMUNAL

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'approuver le budget primitif 2024 du budget COMMUNAL qui s'établit ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	394 437,38	582 278,31
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	46 250,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 141 590,93	(si solde positif) 0,00
=		=	=
	Total de la section d'investissement (2)	582 278,31	582 278,31
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 352 263,79	1 210 998,37
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 141 265,42
=		=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 352 263,79	1 352 263,79
TOTAL DU BUDGET (4)		1 934 542,10	1 934 542,10

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le vote du budget COMMUNAL 2024.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
 Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
 et publication ou notification du.....

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 8	Date de la convocation 28/03/2024
Numéro de délibération : 29-2024	

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents : - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet: **Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement – Décision du taux applicable.**

Vu la délibération n°38-2022 du 31/05/2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023.

Vu l'article L5217-10-6 du CGCT.

Considérant que la collectivité souhaite autoriser le maire à effectuer des virements de crédits de chapitres à chapitres.

L'article L5217-10-6 du CGCT, qui s'applique à la nomenclature M57, donne au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, **dans la limite de 5 %** du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Les virements de crédits sont possibles sur décision de l'exécutif à l'intérieur d'un même chapitre, sauf cas particulier des articles spécialisés par l'assemblée délibérante. Ces virements ne seront réguliers que s'ils ont fait l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, transmise au représentant de l'État dans le département.

Le Maire est par ailleurs tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Pour l'exercice budgétaire et comptable 2024, les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 1 033 160.41 €. Les dépenses réelles d'investissement se chiffrent à 363 123.29 €.

Le taux de fongibilité choisi par la collectivité est de 5 %.

Ainsi, les mouvements de crédits que pourra opérer le Maire seront plafonnés à :

-Dépenses réelles de fonctionnement : 18 156,16 € (*Taux choisi par la collectivité x montant des dépenses réelles de fonctionnement*).

-Dépenses réelles d'investissement : 51 658.02 € (*Taux choisi par la collectivité x montant des dépenses réelles d'investissement*).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de **5 %** (*taux choisi par la collectivité ne pouvant pas excéder 7,5 %*) du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget dont les plafonds sont précisés précédemment;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
et publication ou notification du.....

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11
En Exercice : 11
Ayant pris part
à la délibération : 8

Date de la convocation
28/03/2024

Numéro de délibération : 30-2024

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents : - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Travaux VVF – Avenants au Marché de travaux de restructuration du bâtiment d'accueil dans le village VVF de Saint-Léger-les-Mélèzes

Monsieur le Maire rappelle les marchés relatifs aux travaux de restructuration du bâtiment d'accueil dans le village VVF attribués par délibérations n°60-2023 du 29 juin 2023 et n°65-2023 du 16 août 2023.

Les avenants visent à des travaux supplémentaires.

Avenant n°1 au Lot n°2

« DÉMOLITIONS – MAÇONNERIE – V.R.D » : titulaire FESTA

Travaux supplémentaires pour adaptation des fondations et réseaux

Conformément au marché de travaux contracté, il convient d'établir un avenant à ce contrat :

Montant initial du marché	=	113 994.15 € H.T
Avenant n°1	=	7 588.00 € H.T.
Montant final du marché (+6.66%)	=	121 582.15 € H.T.

Avenant n°1 au Lot n°6

« CLOISONS-FAUX PLAFONDS » : titulaire BARBIERI

Caisson, contre cloison, cloison supplémentaires, dépose porte et reprise d'imposte

Conformément au marché de travaux contracté, il convient d'établir un avenant à ce contrat :

Montant initial du marché	=	17 525.25 € H.T
Avenant n°1	=	4 075.00 € H.T.
Montant final du marché (+23.25%)	=	21 600.25 € H.T.

Avenant n°1 au Lot n°7

« REVETEMENTS DE SOLS ET DE MURS » : titulaire GAP Carrelage
Dépose et pose de revêtements supplémentaires

Conformément au marché de travaux contracté, il convient d'établir un avenant à ce contrat :

Montant initial du marché	=	50 142.12 € H.T
Avenant n°1	=	1 530.18 € H.T.
Montant final du marché (+3.05%)	=	51 672.30 € H.T.

Avenant n°1 au Lot n°10

« CHAUFFAGE PLOMBERIE VENTILATION » : titulaire Le Chauffage Gapençais
Clapet coupe-feu, extracteur et réseau gaz supplémentaires

Conformément au marché de travaux contracté, il convient d'établir un avenant à ce contrat :

Montant initial du marché	=	265 043.38 € H.T
Avenant n°1	=	1 644.01 € H.T.
Montant final du marché (+0.62%)	=	266 687.39 € H.T.

Avenant n°1 au Lot n°11

« ELECTRICITE » : titulaire INEO
Tableau commande éclairage et reprise SSI piscine, complément d'éclairage, déglacage modification luminaires éclairage PMR et RJ45 bar, supplémentaires

Conformément au marché de travaux contracté, il convient d'établir un avenant à ce contrat :

Montant initial du marché	=	104 353.22 € H.T
Avenant n°1	=	17 822.29 € H.T.
Montant final du marché (+17.08%)	=	122 175.51 € H.T.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces avenants.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (9 Pour / 1 Abstention (MARGAUX Vincent)) :

- **Considérant** et approuvant ces avenants d'un montant de **32 659,48 € H.T.** (7 588.00+4 075.00+1 530.18+1 644.01+17 822.29),
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents subséquents.
- **Indique** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, le marché s'élevant désormais à **946 472,99 € H.T. (+3.57%)**.

Ainsi Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture.
et publication ou notification

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES**

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 8	Date de la convocation 28/03/2024
Numéro de délibération : 31-2024	

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents : - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe du programme de voirie communale 2024 pour des travaux de réfection voirie

Monsieur le Maire rappelle que les routes sont durement malmenées surtout pendant l'hiver, et il est fréquent que des nids de poules (trous dans la chaussée) se forment. Les différentiels de température importants, les intempéries, le salage et la circulation automobile provoquent des fissures dans la chaussée. L'eau s'infiltré et s'il gèle derrière, le revêtement se soulève et des trous, des fentes apparaissent.

Le montant des travaux s'élève à 22 000.00 € HT.

M. le Maire propose de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental 05 en vue de l'obtention d'une subvention la plus élevée possible suivant le plan de financement ci-dessous :

	Taux %	TOTAL € H.T
Conseil Départemental 05	55 %	12 100.00
Autofinancement	45 %	9 900.00
TOTAL	100 %	22 000.00

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- approuve l'exposé de Monsieur le Maire,
- sollicite l'attribution **d'une subvention la plus élevée possible**, auprès du Conseil Départemental 05 pour des travaux de réfection de la voirie,
- s'engage à prendre en autofinancement les dépenses restant à la charge de la commune.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
et publication ou notification du.....

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES**

Séance du 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 8	Date de la convocation 28/03/2024
Numéro de délibération : 32-2024	

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - Mme ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents : - M. BAUDUIN Gilles (a donné pouvoir à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre (a donné pouvoir à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versée-Année 2024

Monsieur Gérald MARTINEZ, expose que depuis plusieurs années la commune verse par le biais du compte 204 des subventions d'équipement notamment à des groupements de collectivités dans le cadre de travaux d'investissement réalisés sur la commune par leur soin :

- Le Syndicat Mixte des stations du Champsaur pour les travaux relatifs au domaine skiable
- Le SIENAD pour les travaux de mutualisation et de la sécurisation en eau potable depuis la Nappe des Choulières

Le cumul des subventions d'équipement s'élève à plus de **1 163 451.10 €**.

Ces sommes doivent faire l'objet d'un amortissement annuel sur une durée qui ne saurait excéder 15 ans.

Ceci représente une charge d'amortissement avec une conséquence sur la section de fonctionnement en dépenses qui s'avère importante.

Pour l'année **2024**, la charge est de **77 564.09 €**.

L'instruction comptable M57 offre la possibilité de neutraliser cette charge d'amortissement partiellement ou totalement (décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015).

Monsieur Gérald MARTINEZ propose au Conseil municipal de procéder à la neutralisation totale de cette charge sur l'exercice **2024**.

A savoir,

1. Constatation des amortissements

Fonctionnement Dépenses

Imputation Comptable	Montant
Compte 6811- Chapitre 042	77 564.09 €

Investissement Recettes

Imputation Comptable	Montant
Compte 2084151 – Chapitre 040	66 742,54 €
Compte 2804151 – Chapitre 040	4 534,82 €
Compte 2804153 – Chapitre 040	5 286,73 €
Compte 2804153 – Chapitre 040	1 000,00 €

2. Neutralisation

Fonctionnement Recettes

Imputation Comptable	Montant
Compte 77681 – Chapitre 042	77 564,09 €

Investissement Dépenses

Imputation Comptable	Montant
Compte 198 – Chapitre 040	77 564,09 €

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la neutralisation budgétaire au titre de l'exercice **2024** de l'amortissement des subventions d'équipement versées pour un montant total de **77 564.09 €**.
- **DIT** que les écritures sont prévues au budget primitif **2024**.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
et publication ou notification du.....